

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° CF462

présenté par  
Mme Pouzyreff

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	34 002 475
<i>Dont titre 2</i>	0	34 002 475
Équipement des forces	34 002 475	0
<b>TOTAUX</b>	34 002 475	34 002 475
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Centre interarmées de coordination du soutien (CICoS), créé en 2014, avait pour mission de veiller au bon fonctionnement des bases de défense (BdD) et de coordonner le soutien. Depuis une restructuration au sein des Armées, le CICoS a perdu sa prérogative de soutien des BdD, n'ayant plus qu'une fonction de coordination.

Fort logiquement, les ETPT qui lui sont attachés voient leur nombre réduit dans le PLF 2019 par rapport au PLF 2018 (457 pour 2019 contre 694 pour 2018). Cependant, alors que l'intégralité du

budget de cette structure est consacrée aux dépenses de personnels, les CP et AE connaissent une inflation considérable.

ETPT PLF 2018 : 694                      ETPT PLF 2019 : 457                      Évolution --> - 34,1%

AE/CP PLF 2018 : 38 588 034 €    AE/CP PLF 2019 : 59 412 751 €    Évolution -->+ 54 %

Cette inflation budgétaire apparaît inutile par rapport au périmètre réduit des missions du CICO S. Aussi, nous proposons que le budget soit adapté à la masse salariale, sur la base des années précédentes, soit 25 410 276 € en AE/CP. Il s'ensuit un excès de 34 002 475 €, que nous souhaitons reporter sur le **Programme 146 – Équipement des forces**, pour la sous-action 08.48 – *Assurer la mobilité - Autres opérations*.